

Commune de BAGE-DOMMARTIN

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Imposée aux Départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux Régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune.

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

## - Les éléments de contexte économique

### . Le contexte international et national

#### ▪ Au niveau mondial en 2023

Une croissance modérée

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant les banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire et à une forte augmentation des taux des prêts. Ce resserrement a contribué à un ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation qui se maintient à un niveau élevé.

#### ▪ Au niveau national

Une croissance plus résiliente qu'attendue avec un ralentissement de l'inflation qui devrait se poursuivre, des perspectives d'emploi plutôt défavorables et un rétablissement des finances publiques qui sera lent.

Pour la croissance, le taux relativement faible de 1% cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure avec en premier lieu le rebond de la consommation des ménages et la bonne tenue des investissements des entreprises.

A l'inverse, le commerce extérieur qui contribue négativement à la croissance conforte le scénario d'une croissance légèrement sous les 1% cette année.

A l'horizon 2024, les ralentissements de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

### . Loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027 et loi de finances 2024

Les lois de finances pour 2024 et de programmation des finances publiques 2023-2027 comportent des dispositions importantes qui affecteront le budget des communes

La transition écologique commence à s'imposer dans les lois de finances successives : une série d'amendements rend obligatoire une logique de budget vert et une dette verte apparaît dans le texte.

La trajectoire d'évolution du solde du budget est définie de façon à ramener le solde négatif à moins de 4% et le solde de la dette à un indice de 109.7 par rapport au PIB.

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'Etat sont évalués à 54.2 Milliards € et la DGF est fixée à 27.2 Milliards €. Elle est abondée de 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes sur les dotations de solidarités rurales et urbaines.

## 1. Situation financière de la Commune au 31 Décembre 2023 - Budget général

La commune de Bâgé-Dommartin parvient à dégager une capacité d'autofinancement brute positive de 489 359 €. Cela est lié à un strict contrôle des dépenses de fonctionnement de charges à caractère général et rendu possible grâce au maintien de l'augmentation sensible des dotations de l'État dans le cadre du processus de fusion de communes. Cette progression des dotations de l'État ainsi qu'une variation contrôlée de la fiscalisation et un recours raisonnable à l'emprunt devrait permettre à la collectivité de développer un modèle de fonctionnement qui vise à dégager des marges de manœuvre en investissement nécessaires pour financer les projets d'investissements jusqu'à la fin du mandat actuel.

NB : tous les montants mentionnés ci-après sont en euros/€.

## 1.1. Synthèse (résultats sans reprise des exercices précédents)

	2021	2022	2023
Fonctionnement recettes A	2 610 079	2 750 495	2 917 159
Fonctionnement dépenses B	2 214 634	2 360 887	2 427 800
dont charges financières F	56 159	51 599	40 138
Résultat comptable A -B=R	396 073	389 608	489 359
Investissement recette C	816 695	682 633	890 142
Investissement dépense D	669 630	669 630	825 489
dont remboursement d'emprunt et dettes assimilées G	285 275	260 521	292 770
Besoin ou Capacité d'Investissements résiduel D - C = E	- 11 273	- 13 002	- 64 653
Résultat d'ensemble R-E	407 346	402 610	424 706
Excédents bruts de fonctionnement (A-(B-F)) = I	452 233	441 207	529 497
Capacité d'Autofinancement = CAF I-F=H	396 073	389 608	489 359
CAF nette du remboursement en capital des emprunts H-G	110 798	129 087	196 589
Encours de la dette (fin d'année)	1 487 969	1 377 448	1 084 677
Annuité de la dette – capital + intérêts (réel)	340 759	307 353	326 729
Ratio encours dette/ CAF nette	13,43	10,67	5.50

Il est à noter que le tableau est un bilan de l'année N sans tenir compte des restes à réaliser de N+1.

## 1.2. Recettes de fonctionnement

### 1.2.1 Détails des recettes réelles de fonctionnement

	2021	2022	2023
013 - Atténuation de charges (remboursement assurance personnel...)	46 491	22 327	43 045
70 - Produits des services (cimetières, garderie, cantine...)	205 210	220 292	223 730
73 - Impôts et taxes (taxes foncières...)	1 364 751	1 451 072	235 294
731 – Fiscalité locale	NR	NR	1 329 824

<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	957 159	990 939	1 022 584
<b>75 - Autres produits de la gestion courante (revenus des immeubles...)</b>	18 791	18 061	45 769
<b>76 - Produits financiers</b>	0	0	0
<b>77 - Produits exceptionnels (remboursement assurance...)</b>	11 194	37 362	5 167
<b>Autres recettes</b>	NR	NR	11746
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 610 707</b>	<b>2 750 495</b>	<b>2 917 159</b>

La commune de Bâgé-Dommartin établira son budget 2024 en reprenant le montant de DGF de 2023 soit pour l'instant un montant inférieur arrondi à 462 000 €.

Notons que la Loi de Finances 2024 nous permet de constater une pérennisation de la dotation de solidarité rurale ciblée à l'égard des communes nouvelles et le risque de sa réduction a disparu. Nous avons perçu 490 636 € en 2023, par prudence nous reprendrons au budget 2024 la somme de 330 000€ (-160 000€).

Les recettes sont constituées très majoritairement des impôts et des dotations pour le fonctionnement et de l'autofinancement complétées par les subventions attendues et l'emprunt pour les investissements.

Dès 2023, la commune de Bâgé-Dommartin a retrouvé des recettes de fonctionnement presque «normales» dans une année sans COVID notamment au niveau des produits des services comme la cantine, les locations de salles...

### 1.2.2 Fiscalité

	2021	2022	2023
<b>Taxe d'habitation</b>			
Base	0	0	169 447
Taux	0	0	12,26%
Produit	0	0	22 249
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>			
Base	3 718 000	3 734 972	3 901 687
Taux	24,59%	24,59%	24,59 %
Produit	914 256	954 092	1 028 600
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>			
Base	304 000	303 411	314 734
Taux	44,44%	44,44%	44,44%
Produit	135 098	139 719	150 341

### 1.3. Dépenses de fonctionnement

#### 1.3.1 Dépenses de personnel

La masse salariale constitue la première dépense budgétaire de la commune de Bâgé-

Dommartin (**45.90 %** des dépenses réelles en 2023 hors excédent de dépenses de fonctionnement). L'évolution des effectifs tient essentiellement compte des mouvements de départ et des remplacements pour un effectif global stable.

L'évolution des dépenses du personnel dans le cadre du budget 2024 tiendra compte des mesures votées dans le cadre de la loi de Finances.

Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2021	2022	2023
64111 rémunération principale (titulaire)	472 975	405 081	394 369
64118 Autres rémunérations (primes)	75 272	62 062	58 901
64131 – Rémunération (contractuel)	108 703	212 437	235 847
Autres (charges sociales)	350 388	364 685	425 217
TOTAL	1 007 339	1 044 265	1 114 334

L'évolution de la masse salariale en 2023 a pris en compte les mesures votées par le gouvernement soit l'évolution du point d'indice et la variation des charges.

Elle intègre également notre volonté de revalorisation des salaires de notre personnel grâce au dispositif RIFSEEP.

### Focus sur le personnel :

32 agents représentant 20 équivalents temps plein : 8 hommes et 12 femmes.

A noter que, depuis 2023, un temps plein est assuré par un agent à temps non complet.

La fonction publique territoriale est organisée par filières, cadre d'emplois et catégories ; dans notre commune, les agents se répartissent comme suit :

Filière administrative	5 agents	15.63 %	1 catégorie A 4 catégorie C
Filière culturelle	2 agents	6.25 %	2 catégorie C
Filière police	1 agent	3.12 %	1 catégorie C
Filière sportive	0 agent		
Filière technique	24 agents	75 %	24 catégories C

20 postes sont à temps complets.

Pour les agents occupant leur fonction sur des emplois permanents à temps complet, un est en temps partiel.

### 1.3.2 Subventions

65748 - Subventions versées	2021	2022	2023
	12 262	23542	19 200

La commune de Bâgé-Dommartin propose la poursuite du soutien aux associations pour 2024, en rappelant l'obligation d'une demande écrite formulée par les associations qui les demandent. Rappel : En 2022, entre autres, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5500 € a été versée à l'association BagEvasion ce qui explique la forte variation des sommes comptabilisées sur les 3 dernières années.

Par ailleurs, grâce au PEDT, porté par la commune, accompagné d'un Plan Mercredi, l'association BagEvasion a bénéficié de subventions de fonctionnement versées par la CAF. Pour rappel, la participation versée aux parents par la collectivité est affectée au compte 6281 et

n'apparaît plus dans les subventions.

Chapitre 011- Charges à caractère général	2021	2022	2023
	704 466	772 992	817 268
dont 6281 concours divers			
BagEvasion (NB : dans ce compte depuis 2020) <u>aide versée aux parents</u>	15 625	18 781	22 301

### 1.3.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les charges générales constituent le second poste en valeur pour le budget communal. Les principales dépenses courantes sont réalisées dans le chapitre 011 (charges à caractère général). Outre la hausse constante des biens, matériaux et fluides, il est à noter que les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie s'inscrivent dans ce chapitre et permettent notamment de récupérer la TVA sur les comptes 615221 et 615231.

Un nouveau programme tri annuel de voirie pour les exercices 2023 à 2025 inclus a été mis en place.

Il faudra intégrer l'évolution du poste des contributions versées aux syndicats SIVU/SIVOS/SDIS/SIEA. Les contributions versées aux syndicats sont en constante évolution. Nos deux syndicats locaux (SIVU et SIVOS) des 3 Bâgé représentent une participation de 114 730 € en 2023 soit 27.30 € par habitant. Une augmentation est prévue en 2024 au SIVU pour le financement de l'extension de la caserne.

Grâce au groupement d'achat signé avec le SIEA, nos dépenses de gaz et d'électricité ont été largement maîtrisées sur 2023, particulièrement pour l'électricité bénéficiant du mécanisme ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire). En 2023, la commune de Bâgé-Dommartin a payé 15 936 € au lieu de 64 920 € en 2022. Il n'en sera pas de même en 2024 pour l'électricité, le SIEA nous annonçant un coût prévisionnel de 100 000 €.

Les dépenses à caractère général représentent le 2<sup>ème</sup> poste des dépenses.

Autres dépenses de fonctionnement	2021	2022	2023
014 - Atténuations de produits	12 031	13 894	10 540
Remboursement arrêts maladies			
65 - Autres charges de gestion courante dont cotisations :	371 241	356 867	324 516
Dont SIEA	32 566	32 075	22361
SIVOS	74 953	75 078	79 268
SIVU	27 498	31 282	35 462
INDEMNITES ELUS	NR	94 266	95 884
SERVICE INCENDIE	NR	52 219	56 253
CCAS	NR	4 537	8 136
66 - Charges financières	56 159	51 599	40 138
67 - Charges exceptionnelles	2 416	1 619	336
68 - Dotations aux provisions	1 095	3 928	2477
042 – Dotations aux amortissements (6811)	46777	78 975	119 676
<b>TOTAL</b>	<b>489 719</b>	<b>506 882</b>	<b>497 683</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>2 427 800</b>

## 1.4 Section d'investissement

### 1.4.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissements 2024 sont en cours d'élaboration (se reporter aux orientations par politique publique/projets).

En 2023, au cours des réunions de prospectives, nous avons lancé un programme pluriannuel qui nous permet de démarrer 4 projets : le pôle communal à Dommartin, une ALSH garderie à Bâgé-la-Ville, l'aménagement de la traversée de Dommartin et la sécurisation de la route du Corridor à Bâgé-la-Ville.

Avec le responsable technique, nous poursuivrons également un plan d'entretien pour les bâtiments, la voirie, le cimetière et les espaces verts et de jeux.

	2021	2022	2023
<b>20 - Immobilisations incorporelles (frais d'études)</b>	15 888	3000	39 011
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	4 400	0	0
<b>21 - Immobilisations corporelles ; dont :</b>		379 062	240 202
Opérations non affectées (PAV, matériels et mobiliers)	26 743	34 796	
Acquisition de matériels		209 152	
Cimetières		7 370	2160
Opérations affectées (dont Petit Montépin)		0	
<b>16 - Emprunt et dettes assimilées</b>	285 275	260 991	292 770
<b>27 - Autres immobilisations financières</b>	68 926	17 231	17 231
<b>Autres dépenses</b>	NR	NR	234 115
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>805 422</b>	<b>669 630</b>	<b>825 489</b>

Une part importante des dépenses reste affectée aux remboursements des emprunts avec une annuité en capital de 292 770 euros en 2023.

Pour les investissements de 2023, nous précisons que l'aire de jeux (39 819 €) et la roto broyeuse latérale (23 280 €) ont été intégrées en Restes A Réaliser (RAR).

### 1.4.2 Recettes d'investissement

	2021	2022	2023
<b>1641 - Emprunts et dettes assimilées</b>	0	150 000	0
<b>20 - Immobilisations corporelles</b>	33 709	0	0
<b>13 - Subventions d'investissement (renseigné et non renseigné)</b>	118 783	122407	75725
<b>dont DETR (équipement des territoires)</b>	NR	78 007	
<b>10222 - FCTVA</b>	NR	46 609	65 173
<b>10226 - Taxe d'aménagement</b>	NR	56 111	57 168
<b>Autres recettes</b>			692 076
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>890 142</b>

### 1.4.3 Dette

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

En 2024, la commune de Bâgé-Dommartin déboursera 326 729 euros d'annuité (capital +intérêts) soit moins de 78.40 euros par habitant contre 90 euros en 2022 et une moyenne nationale de 92 euros pour notre catégorie de commune.

L'annuité en capital pour 2024 est de 295 187 euros pour un capital restant dû de 1 084 677 euros.

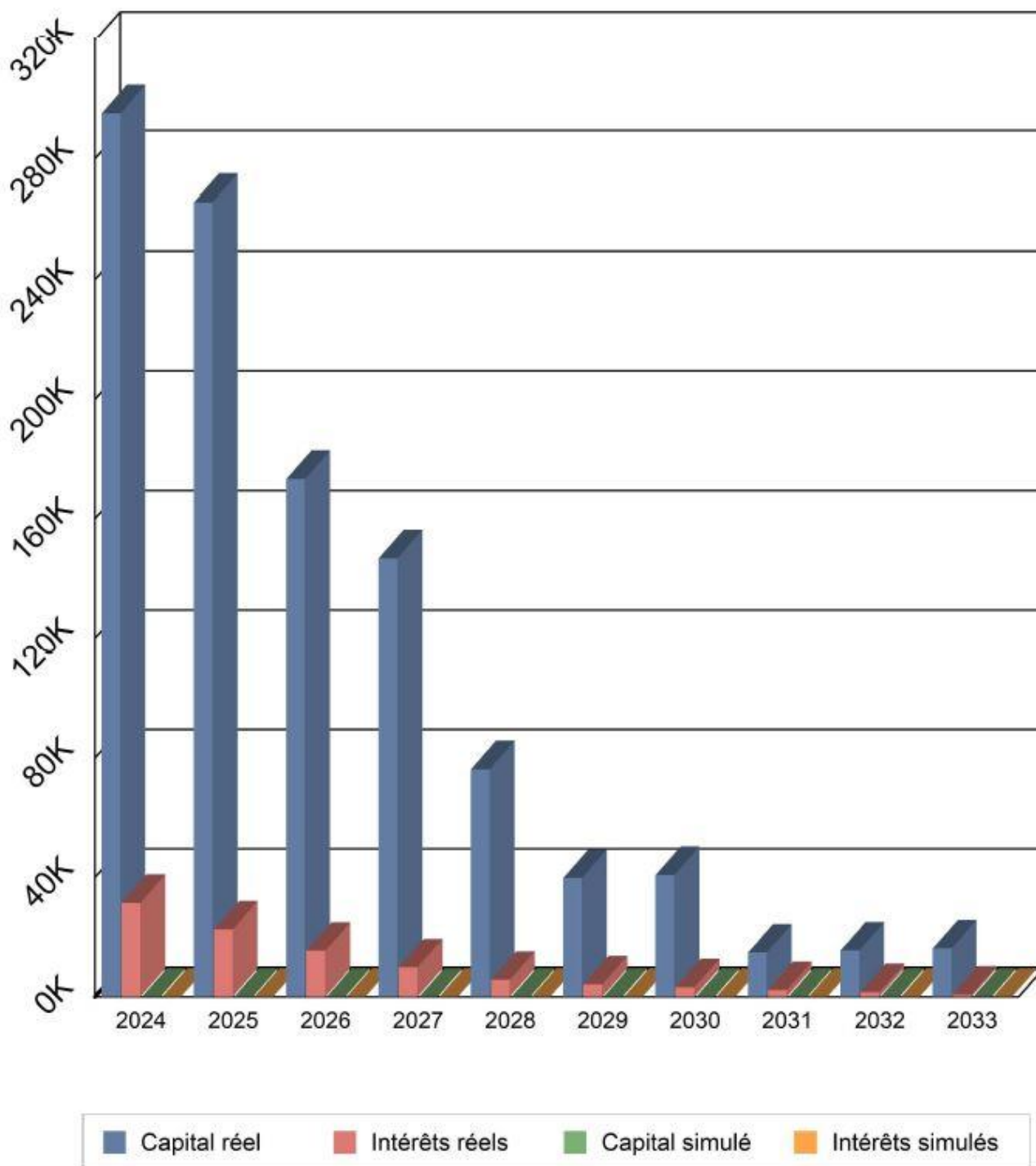
Le tableau ci-dessous indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune de Bâgé-Dommartin est endettée jusqu'en 2033. Le graphique permet une meilleure représentation du profil d'extinction de la dette.

NB : il ne tient pas compte de l'éventuel futur emprunt 2024.

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2024	326 729	31 541	295 187	1 084 677
2025	288 415	22 724	265 691	789 489
2026	188 885	15 503	173 381	523 798
2027	156 717	9 928	146 789	350 417
2028	81 910	5 666	76 243	203 627
2029	44 047	4 226	39 821	127 384
2030	44 047	3 241	40 806	87 562
2031	17 088	2 220	14 867	46 755
2032	17 088	1 514	15 574	31 887
2033	17 088	775	16 313	16 313



Diagramme de remboursement



Dans le tableau et le diagramme ci-dessus et avant de prendre en compte la mise en place des nouveaux emprunts pour financer les futurs investissements de la commune de Bâgé-Dommartin, nous constatons une forte inflexion du montant des remboursements de notre dette à l'échéance du mandat avec une baisse sensible des paliers largement en-dessous des 200 000 euros par an à partir de 2026.

En 2019, l'encours de la dette était de 2 335 883 € et, en 2026, l'encours de la dette sera de 523 798 €.

**Budgets annexes : assainissement****Structuration de la dette et projection :**

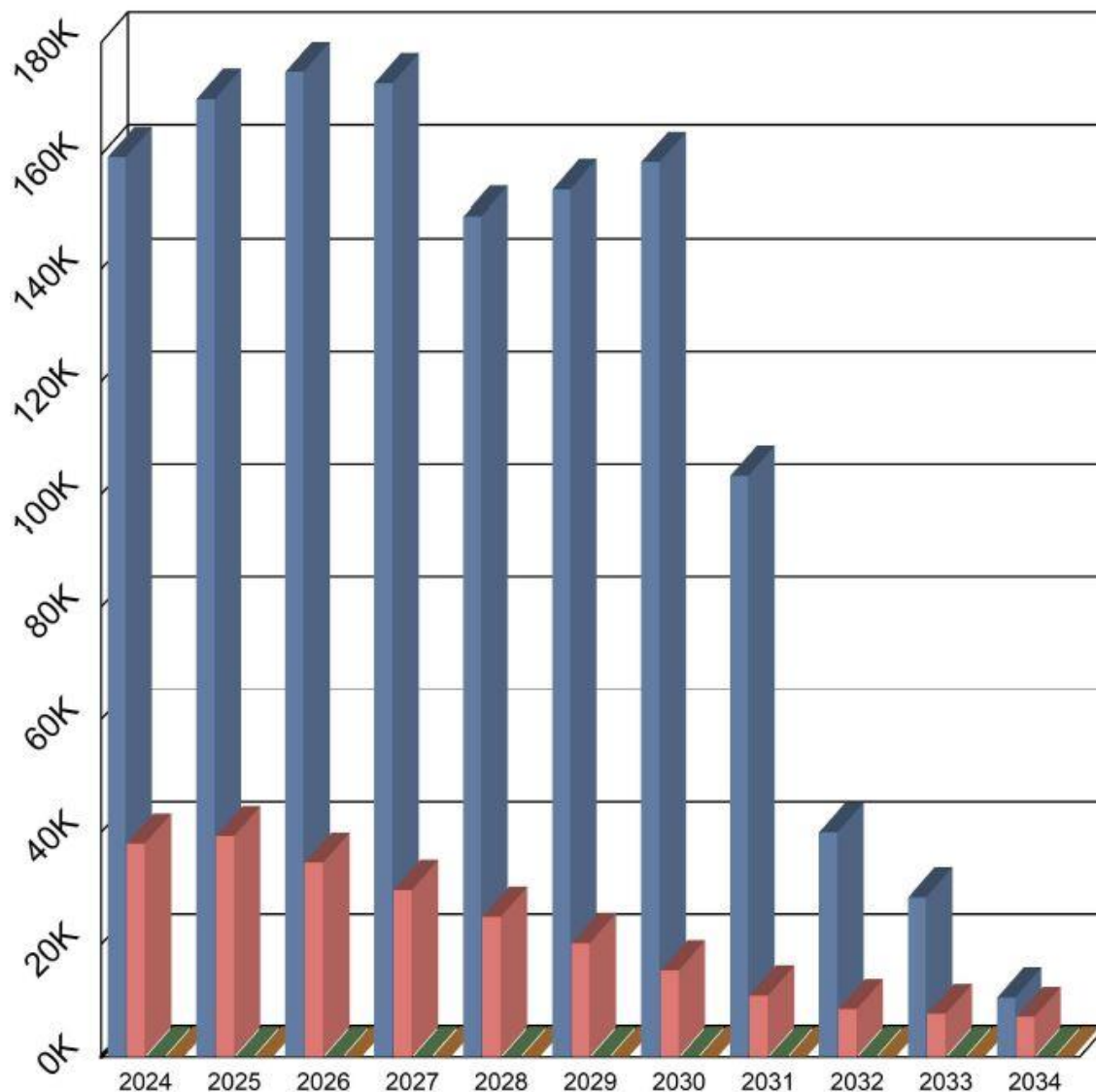
	<b>Annuité</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Capital</b>	<b>Capital restant dû</b>
<b>2024</b>	197 533	37 931	159 603	1 227 164
<b>2025</b>	209 221	39 293	169 928	1 367 561
<b>2026</b>	209 221	34 497	174 725	1 197 633
<b>2027</b>	202 318	29 616	172 703	1 022 909
<b>2028</b>	174 132	24 887	149 245	850 207
<b>2029</b>	174 132	20 230	153 902	700 962
<b>2030</b>	174 132	15 415	158 717	574 061
<b>2031</b>	114 270	10 987	103 283	388 344
<b>2032</b>	48 447	8 522	39 926	285 062
<b>2033</b>	36 034	7697	28 338	245 136
<b>2034</b>	17 781	7146	10 634	216 798

Le tableau ci-dessus indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune de Bâgé-Dommartin est endettée jusqu'en 2034.

NB : Il ne tient pas compte du nouvel emprunt de 300 K€.

L'extinction de la dette du budget assainissement montre un décrochage progressif comme le montre le graphique ci-dessous.

Diagramme de remboursement



Pour rappel, la commune de Bâgé-Dommartin possède six systèmes d’assainissement : Teppes de Biche (290 EH), Onjard (500 EH), Les Spattières (1065 EH) + Lagunage (550 EH), Dommartin (450 EH), Coberthoud (150 EH).

Un diagnostic a été réalisé en 2017 sur les systèmes d’Onjard et Teppes de Biche ayant abouti à un programme d’actions sur ces deux systèmes. Des travaux importants de réduction des eaux claires ont été menés en 2019 sur le système d’Onjard.

La commune de Bâgé-Dommartin prépare et anticipe le transfert de compétence de l’assainissement à la CCBS en 2026. Le schéma directeur est fait. Pour les travaux, la première tranche va se réaliser en 2024 ; le démarrage est prévu en mars.

## 2. Perspectives locales 2024

Les lignes directrices du budget 2024 qui sera soumis au vote du Conseil municipal le 11 avril 2024 s'articulent autour de 4 grandes orientations :

1. En matière fiscale : possibilité d'augmenter les taux communaux afin de pérenniser la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des investissements futurs, ainsi que la non-compensation intégrale en taxe foncière de la disparition de la taxe d'habitation pour les résidences principales.
2. Dépenses : poursuite de la stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, sobriété énergétique, maintien des concours au tissu associatif, entretien constant du patrimoine, réalisation du programme pluriannuel d'entretien des voiries, des écoles, la culture, en tenant compte de l'incidence des amortissements sur nos futurs investissements. Le budget devra tenir compte de l'évolution sensible des coûts énergétiques.
3. Endettement : sécurisation et diminution de l'encours de la dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement donnant la possibilité de financer plusieurs investissements dans le cadre du mandat...  
Ceci nous permettra de mettre en place les emprunts nécessaires à l'équilibre du financement de nos 4 projets.
4. Investissement : poursuite des projets structurants avec un contrôle au niveau des charges induites avec la réhabilitation du bâtiment de Dommartin en Pôle Communal, la construction d'une garderie et l'étude de faisabilité de nos bâtiments scolaires à Bâgé-la-Ville, le réaménagement de la Traversée de Dommartin et du carrefour de la Route de Montrevel ainsi que la sécurisation de la Route du Corridor.

### 2.1 Le budget de fonctionnement 2024

#### 2.1.1 Orientations des recettes

- Permettre l'accès aux services publics à un niveau de prix raisonnable en ligne avec les moyennes communales
- Évolution du prix de l'eau assainie en instaurant une partie fixe avec un abonnement annuel à 42 € HT pour équilibrer le budget fonctionnement de l'assainissement et la répercussion éventuelle des coûts énergétiques et par rapport à nos investissements de réhabilitation
- Évolution de la politique fiscale communale directement liée au contexte national et aux projets retenus.

#### 2.1.2 Orientation des dépenses

- Poursuite du cadrage strict de fonctionnement de charges à caractère général en tenant compte du contexte économique national en recherchant les économies potentielles.

### 2.2 Le budget d'investissement 2024

Les investissements à venir en 2024 devront être financés prioritairement avec les marges de manœuvre dégagées (capacité d'autofinancement et fonds de roulement) et des emprunts. Ils sont liés à l'attribution des subventions attendues.

Une réflexion est engagée sur le programme du mandat qui tient compte de la réduction de la dotation rurale et de la politique de relance du gouvernement suite à la pandémie de la COVID, les conflits en Ukraine et dans le Moyen-Orient, et la crise du pouvoir d'achat notamment sur les investissements relatifs aux économies d'énergie et à la lutte contre le réchauffement du climat.

Cette réflexion devra également intégrer les besoins futurs des différentes catégories de notre population.

### **3 Les orientations budgétaires 2024 par politique publique**

Voici les principales perspectives qui seront étudiées par le Conseil Municipal en fonction des disponibilités financières et techniques et des mesures gouvernementales.

#### **3.1 Sport, culture, vie associative et actions syndicales**

- Poursuite du programme d'animations à la Médiathèque (exemple : le salon du livre qui a lieu tous les 2 ans et notamment en 2024 et auquel la commune de Bâgé-Dommartin participe financièrement)
- Maintien des aides et soutien à la vie associative (par exemple la gratuité des salles pour toutes les associations)
- Poursuite de la coopération au niveau sportif dans le cadre du syndicat SIVOS avec un maintien de la participation en 2024 (= 19 € par habitant). Des études de faisabilité seront lancées pour l'amélioration de l'éclairage du stade et la création d'un pumptrack
- Poursuite de la coopération au niveau du SLIS dans le cadre du syndicat SIVU avec une augmentation sensible de la participation en 2024 (= 11 € par habitant). Une extension et la construction de vestiaires féminins à la caserne seront réalisées et terminées avant l'été 2024.

#### **3.2 Solidarité, lutte contre la précarité, actions en faveur des personnes âgées**

- Poursuite des propositions en faveur des personnes âgées (colis de Noël, repas des anciens...)
- CCAS : renforcement des actions de soutien
- Poursuite des actions nouvelles dans le but de conforter nos services de proximité (ex : Aidantconnect, la conseillère numérique pour lutter contre la fracture numérique, la mutuelle communale...).

#### **3.3 Scolaire et jeunesse**

- Mise en place des actions définies dans l'élaboration du PEDT (Projet Educatif De Territoire) en lien avec tous les acteurs
- Etudes générales sur le réaménagement des classes et des jeux (nouvelle aire de jeux sur Bâgé-la-Ville en 2024)
- Politique de soutien : financement des transports pour aller au gymnase et à la Médiathèque, des classes vertes...
- Actions du CMJ : soutenir les projets proposés par le Conseil Municipal Jeunes 2023/2024.

#### **3.4 Bâtiments - patrimoine**

- Poursuite du programme entretien des bâtiments, dans un souci de réduction de notre consommation énergétique obligatoire pour les grands bâtiments (décret tertiaire), mise en place d'un programme renouvellement de l'éclairage en LED, contrôle et suivi de nos consommations avec ENEDIS, isolations...
- Rénovation du bâtiment pôle communal de Dommartin : finalisation de la programmation (APS et APD avec un début des travaux en fin d'année), recherche de financement et subventions...
- Poursuite de l'étude de faisabilité de la garderie de Bâgé-la-Ville et voire programmation du projet.

#### **3.5 Voiries, espaces publics et espaces verts - Amélioration de notre cadre de vie**

- Démarrage d'un nouveau programme pluriannuel de réfection des voies communales

- Etudes et phase préliminaire de la réalisation du réaménagement de la Traversée de Dommartin et du carrefour de la Route de Montrevel ainsi que la sécurisation de la Route du Corridor, programmation pluriannuelle des travaux
- Poursuite des aides aux programmes de création, entretien et embellissement des espaces verts et la mise en œuvre de la gestion différenciée de nos espaces en vue de l'obtention du label régional
- Elaborer un plan d'aménagement de cheminements doux
- Cimetières : poursuite de la reprise des concessions.

### 3.6 Environnement et assainissement

- Poursuite du diagnostic et de la remise en état des réseaux sur l'ensemble de la commune de Bâgé-Dommartin pour le transfert de compétences

Suite aux actions importantes menées en 2023 :

- sur les Spattières (l'objectif étant de s'assurer que le dimensionnement est suffisant en considérant les hypothèses de développement du PLUi)
- un point de mesure sur 3 semaines a été organisé sur le système d'Onjard pour quantifier l'impact des travaux réalisés,

La commune de Bâgé-Dommartin a décidé de faire des travaux d'assainissement sur le territoire. Pour ce faire, a été votée la création d'une autorisation de programme N°2023-01 au budget de l'assainissement 2023 pour une enveloppe globale de 708 300 € TTC nouvellement répartie comme suit :

	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
Libellé de l'AP	357 300 € TTC	271 000 € TTC	80 000 € TTC	708 300 € TTC

NB : données de l'APCP 2023 actualisées

Les crédits à ouvrir au budget primitif de l'assainissement 2024 sont de 357 300 € TTC.

- L'étude d'une extension possible sur d'autres secteurs sensibles de la commune.

### 3.7 Informatique et Communication

- Réalisation de deux bulletins communaux
- Réflexion sur la mise en place d'une signalétique (dont panneaux de signalisations).

### 3.8 Personnel et formation

- Poursuite des actions de la commune de Bâgé-Dommartin engagées depuis 2021 :
  - En 2023, nous poursuivons la participation de 5 € par agent pour les tickets restaurant.
  - La participation active de la commune de Bâgé-Dommartin au CNAS et à la formation des agents sera maintenue afin de valoriser et de fidéliser nos agents.
  - Nous continuerons l'actualisation et le suivi des indemnités de fonction et d'expertises, ainsi que les compléments indemnitaires annuels liés directement à l'engagement et à la manière de servir.

### 3.9 Urbanisme

- PLUi : le PLUi est exécutoire depuis le 9 février 2024 et les nouveaux règlements graphiques et écrits sont applicables pour les instructions d'autorisations d'urbanisme.
- Adaptation de la politique de la commune de Bâgé-Dommartin par rapport aux évolutions de ces nouveaux règlements, formation des agents et des élus en charge de l'instruction.
- Développement de la dématérialisation de la gestion de l'urbanisme.